

Dossiers de candidature aux bourses d'échange financées par l'Oeuvre Antituberculeuse des Bouches du Rhône

DFMS - DFMSA

Année Universitaire 2019-2020

1 – Présentation :

L'œuvre Antituberculeuse des Bouches du Rhône a pour objectif général d'apporter par tous moyens appropriés son concours à la lutte contre la tuberculose. Dans ce but, l'œuvre a convenu avec Aix-Marseille Université de favoriser des **opérations contribuant à la formation dans le domaine de la lutte contre la tuberculose et, subsidiairement, les maladies respiratoires.**

Cette collaboration prendra notamment la forme d'attributions de bourses d'étude par l'Oeuvre Antituberculeuse des Bouches du Rhône à des étudiants ou médecins visant à effectuer des échanges internationaux, dans le cadre des accords de coopération de la Faculté de Médecine de Marseille. Pour l'année universitaire 2019-2020 le budget consacré à ces opérations pourra atteindre 35 000€.

2 – Les bourses pour des échanges internationaux

Ces échanges s'effectueraient en particulier avec les pays du Maghreb, de l'Afrique Noire, des Caraïbes, Madagascar et de l'Asie du Sud-Est avec lesquels la Faculté de Médecine de Marseille a passé des accords de coopération. Ils pourront concerner aussi bien des ressortissants français désireux de se rendre dans ces pays que l'inverse.

Deux types de bourses sont envisagés :

1 Bourse pour obtenir un poste de faisant fonction d'interne (d'une durée d'un an de novembre à novembre) dans le cadre d'une inscription en DFMS. Ce poste est ciblé pour un pneumologue en formation (2^{ème} ou 3^{ème} année).

2 Bourse pour obtenir un poste de faisant fonction d'interne dans le cadre d'une inscription en DFMSA (d'une durée de 6 mois de novembre à mai et de mai à novembre) pour un pneumologue déjà formé.

L'Oeuvre Antituberculeuse des Bouches du Rhône prend en charge le salaire de FFI du candidat retenu, par signature d'une convention avec l'AP-HM, le billet d'avion et l'inscription à la Faculté de Médecine de Marseille.

Il est précisé que les lauréats devront produire, à leur arrivée, un certificat de vaccination anti-hépatite B.

3 – Constitution des dossiers pour les échanges internationaux :

Les dossiers de candidature doivent obligatoirement comporter les pièces suivantes :

1. Curriculum Vitae du candidat.
2. Photocopie d'une pièce d'identité (passeport) en cours de validité pour la durée du séjour.
3. Description détaillée de son projet de formation ou de recherche : contenu scientifique, lieu et modalités, date et durée souhaitées, personnes et institutions impliquées, objectifs poursuivis, etc....
4. Une ou plusieurs attestations et recommandations émanant d'autorités de son université ou institution d'origine et garantissant sa qualification et l'intérêt de son projet pour son institution.
5. Attestation de l'employeur ou de l'université d'origine du candidat, mentionnant son statut actuel et sa position administrative durant son séjour et précisant quelle sera sa situation à l'issue de ce dernier.
6. Fiche technique permettant de déterminer les conditions matérielles du séjour et indiquant pour cela :
 - Les autres soutiens financiers dont le candidat dispose pour son voyage et son séjour.
 - Les facilités en matière d'hébergement et de nourriture dont il pourrait bénéficier durant ce séjour.
7. Note précisant s'il a déjà pris contact avec les responsables d'un ou plusieurs services ou laboratoire pouvant l'accueillir pour son stage. Si tel est le cas, il doit leur demander d'adresser directement au service des Relations Internationales de la Faculté de Médecine de Marseille, une lettre garantissant leur accord et donnant leur appréciation sur les qualifications et le projet de la personne concernée.

Le dossier du candidat ne sera définitivement accepté qu'après validation administrative du dossier de DFMS/DFMSA par l'Université de Strasbourg (après le dépôt en Ambassade de France avant le 15 Janvier 2019), en coordination avec la Faculté de Médecine de Marseille qui complètera le dossier par la « fiche 1B ». Les prises de fonction ont lieu en **novembre** (DFMS/DFMSA) ou en **mai** de l'année suivante (DFMSA).

4 – Calendrier des candidatures :

Les dossiers de candidature pour les bourses d'échanges doivent être adressés par mail à medecine-ri@univ-amu.fr

Un exemplaire doit également être adressé à l'Oeuvre Antituberculeuse des Bouches du Rhône par mail à antituberculeuse@orange.fr

La date limite de réception des dossiers pour l'année universitaire 2019-2020 est fixée au 15 Septembre 2018. Passé cette date, le dossier sera examiné dans le cadre de la campagne 2020-2021.

5 – Engagement des candidats :

A l'issue de son séjour, le bénéficiaire d'une bourse d'échange devra fournir au Service des Relations Internationales de la Faculté de Médecine de Marseille et à l'œuvre Antituberculeuse des Bouches du Rhône, un rapport complet sur ses activités et les résultats qu'il a obtenus.

Si ces résultats donnent lieu à des publications scientifiques, celles-ci devront faire mention de l'aide apportée par le présent programme et des exemplaires devront être adressés à la Faculté de Médecine de Marseille et à l'Oeuvre Antituberculeuse des Bouches du Rhône.

6 – Nombre de bourses offertes pour la campagne 2019-2020 :

DFMS 12 mois : 1 OU DFMSA 6 mois : 2

Pour plus d'informations s'adresser à :

FACULTE DE MEDECINE Service des Relations Internationales

27 Boulevard Jean Moulin, 13385 MARSEILLE CEDEX 05

Tél : 00 33 (0)4 91 32 46 16 Fax : 00 33 (0)4 91 32 43 28

Mail : medecine-ri@univ-amu.fr

<http://www.timone.univ-mrs.fr/medecine/ri/crelations.html>

ŒUVRE ANTITUBERCULEUSE Des BOUCHES du RHONE

54 rue Paradis – 13006 MARSEILLE

Tél. : 00 33 (0)4 91 90 61 30 (le mardi uniquement)

Mail : antituberculeuse@orange.fr